



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 71827

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge et la reconnaissance des maladies invalidantes telles la fibromyalgie, à ce jour sans traitement. Il convient en effet de préciser que cette maladie, bien que reconnue par la Cotorep comme invalidante à 40 ou à 50 %, n'est pas pensionnée. Cette situation particulièrement pénalisante occasionne à ce jour bon nombre de désagréments aux patients souffrant de cette maladie. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre en vue de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71827

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7531

Question retirée le : 1er mai 2007 (Fin de mandat)